

3 décembre 2013

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance sur ajournement de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 3 décembre 2013 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145 rue de l'Église.

Sont présents :

M, Louis Coutu, maire
M. Patrice Brien, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Jasmin, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Maurice Boudreau, conseiller
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire, de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale fait fonction de secrétaire.

Dix résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Prière

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 novembre 2013;
- 3.1 Suivi au procès-verbal;
4. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois;
5. Correspondance;
- 5.1 *Tournoi Hockey*
- 5.2 *Famille les Arbrisseaux*
6. Résolution pour l'autorisation des transferts du gouvernement, nouvelle norme comptable;
7. Résolution pour le service de transport adapté de Trans-Appel;
8. Résolution pour le service en urbanisme avec la MRC du Val-Saint-François;
9. Résolution pour adopté le contrat de service de la firme Infotech;
10. Résolution pour une demande d'installation de miroirs à l'intersection Principale Sainte-Anne Sud et Nord;
11. Résolution pour nommer un substitut au maire pour siéger à la MRC du Val-Saint-François;
12. Résolution pour la délégation des responsabilités des conseillers;
13. Résolution pour réclamer le versement de la subvention pour l'amélioration des chemins 2e volet pour 2013;
14. Résolution pour l'approbation de l'entente relative aux conditions de travail de Mme Majella ,René
15. Résolution pour l'ouverture officielle de la rue Dale-Cleary;
16. Voirie;
- 16.1 *Chemin Vallières*
17. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
18. Suivi : Dossier 8e rang;
19. Suivi : Lumière Dell proposition de SCEDEL ;
20. Affaires nouvelles;

- 20.1 Suivi Dossier Incendie
- 20.2 Horaire de la période des Fêtes;
- 20.3 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 30 novembre 2013
21. Période de questions;
22. Levée de la session.

2013-12-180

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu,

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que lu; et de laisser le point « Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Jean-Pierre Brien dépose le rapport d'activités du Centre d'action bénévole de Valcourt et région
- M. Paul Lessard, directeur, nous dépose le projet du parc école pour l'école Notre-Dame-des-Érables et nous fait sa demande de participation financière pour ce projet. La demande est entre 8 à 10 000\$ et il souhaite trouver la différence dans la communauté.

M. le maire répond aux questions et appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2013-12-181

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2013

Considérant que tous et chacun des membres du conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 12 novembre 2013;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Jacques Jasmin et appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 12 novembre 2013 soit accepté tel que rédigé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal: tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Point 19 : Résolution pour demander l'extinction d'une servitude d'eau avec le lot 24245624

Voici le libellé fourni par Me Lucie Lavallée

2013-12-182

19.0 RÉSOLUTION POUR METTRE FIN À DES SERVITURES DE PUISAGE D'EAU

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne de la Rochelle a acquis de Jean-Claude Petit, par acte de vente, reçu devant Me Lucie Lavallée, notaire, le 7 octobre 2013, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription

foncière de Shefford, sous le numéro 20 315 712, les lots 2 456 280 et 2 238 509 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;

Attendu que ces lots sont affectés des servitudes suivantes, à savoir:

Une partie du lot originaire 645 du cadastre du Canton de Stukely (lot 2 456 280) est affectée d'une servitude de puisage d'eau et de passage pour tuyaux créée aux termes d'un acte de vente et servitude consenti par Jean-Claude Petit à Roger Petit, reçu devant Me Paul-Armand Giguère, notaire, le 4 avril 1981, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shefford, sous le numéro 268078. Le vendeur déclare, sous toutes réserves, que cette servitude n'est plus utilisée par le bénéficiaire depuis plus de dix (10) ans.

Une partie du lot originaire 645 du cadastre du Canton de Stukely (lot 2 238 509) est affectée d'une servitude de puisage d'eau et d'aqueduc créée aux termes d'un acte de servitude par destination du propriétaire par Marielle Petit et Laurent Petit, reçu devant Me Yves Gérin, notaire, le 7 juillet 1994, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shefford, sous le numéro 379282. Le vendeur déclare, sous toutes réserves, que cette servitude n'est plus utilisée par le bénéficiaire depuis plus de dix (10) ans.

Attendu que selon le vendeur ces servitudes ne seraient plus utilisées par le bénéficiaire depuis plus de dix ans;

IL est proposé par Réal Vel et appuyé par Denis Vel
EST RÉSOLU:

Que la municipalité entreprenne les démarches nécessaires pour faire annuler ces servitudes au registre foncier; et

Qu'en conséquence, la municipalité mandate Me Lucie Lavallée, notaire pour faire le nécessaire pour obtenir l'annulation de ces servitudes et, entre autres, rédiger les actes en conséquence;

Que Monsieur le maire, Louis Coutu et Madame la directrice générale, Majella René, soient et sont par les présentes autorisés à signer les actes d'annulation de servitude à intervenir, à y ajouter toutes clauses jugées nécessaires et également à signer tout document jugé nécessaire.

M. le maire demande le vote: tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

M. le maire, Louis Coutu, appelle immédiatement le point suivant à l'ordre du jour.

2013-12-183

4. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois ;

Proposé par : M. Réal Vel

Appuyé par : M. Denis Vel

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS)

02-110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1649.39
02-220 SÉCURITÉ PUBLIQUE	0
02-320 TRANSPORT	13689.99
02-414 HYGIÈNE DU MILIEU/DÉCHETS DOMESTIQUES	3480.34
02-610 AMÉNAGEMENT URBANISME	1787.18
02-700 LOISIRS ET CULTURES	107.78

02-900 ADMINISTRATION	0
03-000 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	0
SOUS TOTAL	20714.68
Remise fédérale	
Remise provinciale	
Ristourne à réclamer (TPS)	825.46
Remboursement client au crédit	814.19
Total	22354.33

Rapport des dépenses durant le mois de novembre 2013 : 0\$
Salaires déboursés à la séance du 3 décembre 2013 3 127.57\$
(Administration, voirie, urbanisme et épuration, conseil, élection)
Salaires payés au 23 novembre 2013 1 514.56\$

GRAND TOTAL 26 996.46\$

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2013-12-184

5.1 PARTICIPATION FINANCIÈRE AU 45^E TOURNOI D'HOCKEY PROVINCIAL PBM DU 9 AU 19 JANVIER 2014

Considérant que plusieurs jeunes de notre municipalité participeront à ce tournoi;
Considérant que la municipalité veut encourager la participation aux activités physiques de notre population;
Considérant que c'est également une façon d'encourager l'économie locale;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau que le conseil de la municipalité contribue pour la somme de (50\$) cinquante dollars à l'achat d'une publicité sur l'horaire du tournoi;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-12-185

5.2 FÊTE DE NOËL À L'ÉCOLE NOTRE DAME-DES-ÉRABLES

PROPOSÉ PAR RÉAL VEL
APPUYÉ PAR MARC GILBERT
ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue à la fête de Noël pour la somme de cinq cent vingt-huit dollars (528\$) ;
Que ce montant bénéficie aux 72 jeunes de notre municipalités;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-12-186

5.3 LETTRE D'APPUI À LA MAISON DE LA FAMILLE LES ARBRISSEAUX

PROPOSÉ PAR : JACQUES JASMIN
APPUYÉ PAR : MAURICE BOUDREAU

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle envoie une lettre pour signifier notre appui dans la démarche de revendication de l'organisme la Maison de la famille Les Arbrisseaux ;

Que cette lettre sera par la suite envoyée à Mme Pauline Marois, Première ministre, Mme Karine Vallières, député de Richmond et M. Étienne-Alexis Boucher, ex-député compté de Johnson

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-12-187

6. RÉSOLUTION POUR L'AUTORISATION DES TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT

Attendu que les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entré en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

Il est proposé par le conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Réal Vel que

le conseil municipal autorise la directrice-générale et secrétaire-trésorière à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste *Montant à pourvoir dans le futur* nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2013-12-188

7. RÉSOLUTION POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ- ANNÉE 2014

PROPOSÉ PAR : JACQUES JASMIN

APPUYÉ PAR : MARC GILBERT

ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté comme stipulé initialement dans le protocole d'entente;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel l'organisme du service de transport adapté;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2014 et de payer la quote-part qui s'établit à 3.49\$ par personne pour un montant de 2 143\$.

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2014: déplacement local 3,00\$; déplacement Sherbrooke 7,00\$.

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte les prévisions budgétaires 2014 de l'organisme Trans-Appel;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu

Que le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande l'autorisation au ministère des Transports d'en faire l'installation à ses frais ;

Que le ministère des Transports nous accorde le droit d'utiliser leur infrastructure s'il y a lieu ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-12-192

11. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE POUR L'ANNÉE 2014

Considérant que nous pouvons nommer un maire suppléant (art.116 CM);
Considérant que conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, nous devons prévoir un substitut pour siéger à la MRC du Val-Saint-François;

Il est proposé par Jacques Jasmin, appuyé par Patrice Brien;

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle nomme le conseiller Réal Vel au poste de maire suppléant pour l'année 2014 et qu'il soit délégué à siéger sur les comités en l'absence du maire;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-12-193

12. RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL EN 2014

Proposé par : Réal Vel

Appuyé par : Jacques Jasmin

Et résolu

Que les membres du conseil siègent sur les comités ou dossiers énumérés ci-après :

Le Larochellois : M. Patrice Brien

Voirie côté Nord : M. Patrice Brien

Voirie côté Sud : M. Maurice Boudreau

Loisirs Locaux/intermunicipaux : M. Marc Gilbert

Incendie : M. Maurice Boudreau

Trans-appel : M. Marc Gilbert

Projets courants : M. Jacques Jasmin

Vérification des chèques : M. Denis Vel

Comité Sécurité Civile : M. Jacques Jasmin

Les Fleurons du Québec : M. Réal Vel

Dossier Carrières et Sablières : M. Jacques Jasmin.

Centre d'action Bénévole : M. Denis Vel

Journée de la pêche : M. Réal et Denis Vel

Milieu Scolaire : M. Denis Vel

CCU : M. Maurice Boudreau (mandat à renouveler aux 2 ans) **à refaire en 2014**

Chambre de Commerce Valcourt et région : Louis Coutu

Décoration de Noël : Réal Vel et Denis Vel

Table des aînés : Jacques Jasmin

Nouveaux arrivants : Jacques Jasmin et Patrice Brien

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-12-194

13. RÉSOLUTION POUR RÉCLAMER LA SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER 2014 -7 130\$ SUR 3 ANS-2013-2014-2015

Proposé par Jacques Jasmin

Appuyé par Réal Vel

Et résolu

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 2 852\$, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

14. RÉSOLUTION POUR L'APPROBATION DE L'ENTENTE RELATIVE AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DE MME RENÉ

Le dossier est remis à une séance sur ajournement qui aura lieu le 19 décembre à 20h30.

2013-12-195

15. OUVERTURE DE LA RUE DALE-CLEARY

Considérant que la rue est maintenant conforme;

Considérant que les promoteurs nous cèdent la rue Dale-Cleary;

Considérant que la rue Dale-Cleary lot 5 012 392 à une superficie de 2 091.9m² ;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la rue Dale-Cleary et en fasse l'ouverture ;(LCM art 66 et suivants)

Que la rue Dale-Cleary sera incluse dans les voies de circulation entretenue en été et en hiver;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**16. VOIRIE
16.1 RUE VALLIÈRES**

Nous remettons le point à la séance sur ajournement du 19 décembre 2013 à 20 h 30.

17. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

* M. Louis Coutu, M. Jacques Jasmin et M. Maurice Boudreau se retirent de la décision.

2013-12-196

18. DOSSIER DU 8^E RANG

Considérant que les membres du conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle aimeraient tenter une médiation dans le dossier du 8^e rang pour trouver une solution hors cour;

Considérant que nous avons la possibilité de le faire en invitant les deux autres parties à s'asseoir à la même table pour une médiation;

Considérant que cette médiation devra être faite en l'absence des avocats de chacune des parties;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel que les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate Mme René à faire parvenir une lettre d'invitation aux deux autres parties pour une rencontre de médiation;

Que dans l'éventualité que les parties acceptent de se rencontrer nous mandatons Mme René, directrice-générale et secrétaire-trésorière pour nous représenter lors des discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

19. DOSSIER LUMIÈRES DELL PROPOSITION SCEDEL

Nous irons de l'avant dans le dossier, nous irons en appel d'offres auprès d'au moins deux fournisseurs qui ont les compétences et les accréditations pour travailler dans les luminaires d'Hydro;

20. AFFAIRES NOUVELLES

20.1 INCENDIE

M. Maurice Boudreau, conseiller nous dépose le budget préparé par le Service d'Incendie de Waterloo. Le budget est légèrement en hausse considérant l'achat d'un véhicule d'urgence et au niveau de la prévention une hausse est également prévue.

2013-12-197

20.2 HORAIRE DE LA PÉRIODE DES FÊTES DU BUREAU MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR : RÉAL VEL
APPUYÉ PAR : MAURICE BOUDREAU
ET Résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle fermera le bureau municipal, vendredi le 20 décembre à 17 h et sera de retour le Mardi le 7 janvier 2014

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

20.3 DÉPÔT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2013 NON-VÉRIFIÉS

Mme René dépose le rapport des revenus et dépenses au 30 novembre 2013 non-vérifiés.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Un résident remercie les responsables pour les décorations de Noël
2. Serait-il possible d'inclure les réponses que M. le maire donnent lors de la période de questions? Elles seront ajoutées si disponibles.
3. Pour l'intersection Principale et Sainte-Anne pourquoi pas un 4 arrêt?
4. Le représentant des Fleurons M. Jean-Pierre Brien demande si cela est possible d'augmenter le budget « Des Fleurons » de 500\$ pour la prochaine année.
5. Le miroir qui sera installé ne devra pas l'être par n'importe qui car il peut devenir plus problématique que facilitant.

22. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit ajournée au jeudi le 19 décembre à 20 h 30, il est 22 h 10.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal
le maire est réputé avoir signé
toutes les résolutions»

19 décembre 2013

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire portant sur le budget de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue jeudi le 19 décembre 2013 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145 rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Patrice Brien, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Jasmin, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Maurice Boudreau, conseiller
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire, de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale fait fonction de secrétaire.

Sept résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- Prière
1. Ordre du jour;
 2. Période de questions
 3. Adoption budget 2014
 4. Adoption du règlement de taxation et de compensation pour l'année 2014;
 5. Adoption du Plan Triennal d'immobilisation 2014-2015-2016;
 6. Période de questions;
 7. Levée de la session ;

2013-12-199

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Denis Vel

et résolu,

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que lu; et de laisser le point « Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, le maire appelle le point suivant.

2013-12-200

3. ADOPTION DU BUDGET 2014	
REVENUS	
Taxes générale	453 038\$
TAXES SUR UNE AUTRE BASE	100 725\$
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXE ET TRANSFERTS CONDITIONNELS	148 032\$
FINANCEMENT À LONG TERME	19 309\$
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	56 378\$
AFFECTATION RÉSERVES	0
TOTAL	777 482
DÉPENSES :	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	199 872\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	114 143\$
TRANSPORT	276 195\$
HYGIÈNE DU MILIEU :	126 713\$
LOISIR CULTURE SANTÉ BIEN ÊTRE	33 132\$
URBANISME	29 773\$
FRAIS ADM	513\$
AFFECTATION AUX RÉSERVES	0
FRAIS DE FINANCEMENT	(2 859\$)
TOTAL	777 482\$

PROPOSÉ PAR RÉAL VEL

APPUYÉ PAR DENIS VEL

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte le budget 2014 tel que déposé;

M. le maire demande le vote : Quatre conseillers sont d'accord et M Jacques Jasmin et M. Maurice Boudreau votent contre.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents

4. RÈGLEMENT 2013-407 RÈGLEMENT IMPOSANT LES TAXES ET COMPENSATIONS EXIGIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014 AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a adopté un budget Municipal pour l'année financière 2014 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

- ATTENDU QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des compensations ;
- ATTENDU QUE selon l'article 988 du *Code municipal* toutes taxes doivent être imposées par règlement;
- ATTENDU QUE selon l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre ;
- ATTENDU QUE selon l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application d'intérêts et de frais sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs ;

ATTENDU QU' Avis de Motion a dûment été donné par M. Réal Vel (Résolution 2013-11-171) lors de la dernière séance du conseil ;

2013-12-201

**Il est proposé par : Réal Vel
et appuyé par : Denis Vel**

A ces causes, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE 1 : TAUX DES TAXES :

Que le taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2014 soit établi ainsi :

Taxe Foncière Générale

Il est imposé et il sera prélevé, pour l'année 2014, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe foncière générale sur la base de la valeur portée au rôle d'évaluation à raison de 0.64\$/100\$ sous par cent dollars de l'évaluation foncière. Ce taux s'applique aux valeurs agricoles et non agricoles des exploitations agricoles enregistrées (EAE)

- 0.64\$ par 100\$ d'évaluation.

Taxe foncière remboursement fonds roulement : 0,00162/100\$ d'évaluation foncière

Taxe incendie : 90.79\$ par unité et 0,02\$/100 d'évaluation, (inclus dans le 0,64\$) selon les modalités du règlement #200
* le règlement #200 est amendé pour ajouter un taux à l'évaluation.

Collecte Sélective : 23.06\$ par usager, selon l'entente de la MRC du Val-Saint-François,

ICI (Industries, commerces, institutions) 54.60\$ par ICI inscrit à la collecte sélective;

Collecte des résidus domestiques 137.54\$ par usager et un montant spécifique pour chaque commerce tel que spécifié sur le contrat de la collecte des résidus domestiques.

ICI (Industries, commerces, institutions) 140.00\$ par ICI inscrit au contrat;

Assainissement des eaux usées prêt : 76.82\$ par logement concerné,
selon le règlement #97-229

Assainissement des eaux usées Entretien : 203.29\$ par logement concerné,
selon le règlement #97-229

Vidange fosse septique : 85.05\$ par unité (en 2014 la partie située au Sud
de la principale sera vidangée)

ARTICLE 2 TARIFICATION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2009-310

SECTEUR A-B-C Pour pourvoir à vingt-huit point deux pour cent (28.2%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2009-310 section 3.1 de l'article 3 pour l'année 2014, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur des secteurs ABC situés sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de 91.03\$ par unité.

SECTEUR B Pour pourvoir à vingt-un point deux pour cent (21.2%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2009-310 section 3.2 de l'article 3 pour l'année 2014, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur B situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de 1265.01\$ par unité.

SECTEUR C Pour pourvoir à sept point sept pour cent (7.7%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2009-310 section 3.3 de l'article 3 pour l'année 2014, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur C situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de 459.82\$ par unité.

SECTEUR D Pour pourvoir à quarante-deux point neuf pour cent (42.9%) des dépenses engagées relativement aux intérêts sur le règlement d'emprunt 2009-310 section 3.4 de l'article 3 pour l'année 2014, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, en même temps que la taxe foncière générale, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposable de la municipalité sur la base de leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle en vigueur chaque année au taux de 0.0153\$/100

ARTICLE 3 TARIFICATION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2012-403

SECTEUR A Pour pourvoir à soixante pour cent (60%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2012-403 article 8 pour l'année 2014, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur A situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de 74.60\$ par unité.

SECTEUR ENS. Pour pourvoir à quarante pour cent (40%) des dépenses engagées relativement aux intérêts sur le règlement d'emprunt 2012-403 de l'article 6 pour l'année 2014, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, en même temps que la taxe foncière générale, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposable de la municipalité sur la base de leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle en vigueur chaque année au taux de 0.0087\$/100

ARTICLE 4 : TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES :

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 15%.

ARTICLE 5 : PAIEMENT PAR VERSEMENTS :

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte le total de la taxe foncière est égal ou supérieur à 300\$, la taxe foncière peut être payée, au choix du débiteur, en un versement unique ou **en cinq versements égaux**.

ARTICLE 6 : COMPENSATIONS

Les règles prescrites dans le précédent paragraphe s'appliquent à toutes taxes et compensations imposées aux propriétaires par le présent règlement.

ARTICLE 7 : DATE DES VERSEMENTS :

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le 30^e jour suivant la date de l'expédition des comptes.

Le 1^{er} versement deviendra exigible le 6 MARS, le 2^e le 8 MAI, le 3^e le 3 JUILLET, le 4^e le 4 SEPTEMBRE et le 5^e le 6 NOVEMBRE 2014.

ARTICLE 8 : PAIEMENT EXIGIBLE :

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, les intérêts ne sont imposés que sur le versement échu et le délai de prescription applicable commence à courir à la date d'échéance du versement.

ARTICLE 9 : TAXATION COMPLÉMENTAIRE

La taxation complémentaire devra être acquittée 30 jours de la date de facturation mais si le compte est égal ou supérieur à 300\$, il pourra bénéficier de trois versements égaux à intervalle de 30 jours.

ARTICLE 10 : ESCOMPTE

Un escompte de 2% sera accordé à toute personne qui paie en totalité le montant de ses taxes avant l'échéance du premier versement (exemple AVANT OU 6 MARS 2014). (CM 1007)

ARTICLE 11 : FRAIS D'ADMINISTRATION POUR CHÈQUE OU ORDRE DE PAIEMENT RETOURNÉ (NSF)

Un montant de quarante-deux dollars et cinquante (42,50\$) de frais d'administration sera réclamé au contrevenant. (CM 962-1)

ARTICLE 12 FRAIS DE DÉPLACEMENT

Les frais de déplacements seront remboursés au tarif de 0,45\$/km et pour les employés de bureau et membre du conseil

ARTICLE 13 FRAIS POUR REPRODUCTION

PHOTOCOPIE : 0,30\$ la copie et plus de 10 copies 0,10\$ la copie supplémentaire

TÉLÉCOPIE : 2,50\$ pour les deux premières feuilles et 0,30\$ la feuille supplémentaire

ARTICLE 14 FRAIS POUR OUVERTURE DE DOSSIER

Tout règlement et dossier qui exigent des frais pour l'ouverture ou étude seront de 30,00\$ payable au dépôt de la demande

ARTICLE 15 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi, pour l'année 2014.

M. Louis Coutu, maire

Mme Majella René, directrice-
générale
Et secrétaire-trésorière

M. le maire demande le vote : Cinq conseillers sont d'accord et M. Jasmin contre car il considère que le budget a augmenté de 5% considérant que nous avons un surplus libre pour diminuer le taux de la taxe foncière.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents

Avis de motion : 12 novembre 2013

Adoption : 19 décembre 2013

Publication : 30 décembre 2013

2013-12-202

5. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2014-2015-2016

PROPOSÉ PAR PATRICE BRIEN
APPUYÉ PAR : MAURICE BOUDREAU
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle adopte le plan triennal d'immobilisation 2014-2015-2016 tel que déposé.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Le responsable du comité des Fleurons veut connaître le montant du budget alloué au comité. M. le maire répond 3000\$
2. Est-ce que le rôle sera reconduit; oui pour les 3 prochaines années 2015-2016-2017
3. Je trouve que vous avez adopté un budget conservateur;
4. Je demande au conseiller #5 la raison de son refus d'adopter le budget. M. Boudreau répond que la partie administration a trop augmenté pour les services rendus à la population.
5. Un résident mentionne que : C'est du vol ce budget, moi si j'étais assis à votre place je l'aurai baissé de 0,10\$ et un jour vous aller frapper votre mur malheureusement par la suite des propos injurieux ont été prononcés ce qui a occasionné des tensions dans la salle du conseil.
6. un résident demande si la taxe à l'ensemble secteur Lagrandeur est pour 20 ans ou 25 ans. Rep : 20 ans

2013-12-203

7. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente séance soit fermée, il est 20 h 10.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal
le maire est réputé avoir signé
toutes les résolutions »

19 décembre 2013

PROVINCE DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal de la séance sur ajournement du 3 décembre 2013, de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue jeudi le 19 décembre 2013 à 20 h 15 à la salle du conseil sise au 145 rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Patrice Brien, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Jasmin, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Maurice Boudreau, conseiller
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 15 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire, de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale fait fonction de secrétaire.

REPRISE AU POINT :

14. RÉOLUTION POUR L'APPROBATION DE L'ENTENTE RELATIVE AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DE Mme Majella René

2013-12-204

PROPOSÉ PAR Patrice Brien
APPUYUÉ PAR Réal Vel
ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle approuve l'entente relative des conditions de travail de Mme Majella René.

Que le maire soit autorisé à signer la dite entente;

Que la dite entente est archivée dans nos bureaux et disponible pour consultation;

M. le maire demande le vote : quatre conseillers sont d'accord et M. Jacques Jasmin et M. Maurice Boudreau votent contre.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents

2013-12-205

14.1 RÉOLUTION POUR LES SALAIRES DES EMPLOYÉS

PROPOSÉ PAR Maurice Boudreau
APPUYUÉ PAR Denis Vel

ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise un ajustement des salaires des employée tel qu'identifiés avec une indexation de 2% pour les années 2015-2016 et 2017;

Que toutes les conditions de travail négociées soit également acceptées;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2013-12-206

16.1 ENTENTE D'UN DROIT DE PASSAGE AU 151 CHEMIN VALLIÈRES

PROPOSÉ PAR Jacques Jasmin

APPUYÉ PAR Marc Gilbert

ET RÉSOLU

QUE le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle signe une entente de droit de passage avec le propriétaire du 151 chemin Vallières pour une meilleure circulation des véhicules outils;

Que cette entente sera réétudiée au printemps pour trouver une solution à long terme;

Qu'un montant de cent (100\$) dollars lui sera versé pour dédommagement pour des travaux sur sa propriété;

Que M. Louis Coutu, maire et Mme Majella René, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer la dite entente pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Retour aux points :20

**20. AFFAIRES NOUVELLES
20.4 COMPTES À PAYER**

2013-12-207

Proposé par Jacques Jasmin

Appuyé par Denis Vel que

02-110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3172.79
02-220 SÉCURITÉ PUBLIQUE	92.16
02-320 TRANSPORT	278.27
02-414 HYGIÈNE DU MILIEU/DÉCHETS DOMESTIQUES	3 478.84
02-610 AMÉNAGEMENT URBANISME	513.09
02-700 LOISIRS ET CULTURES	0
02-900 ADMINISTRATION	0
03-000 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	0
SOUS TOTAL	7535.15
Remise fédérale	
Remise provinciale	
Ristourne à réclamer (TPS)	336.74
Remboursement client au crédit	
Total	7871.89

Dépenses durant le mois 100.00\$

Salaires payés au 19 décembre 2013 : 9 424.80\$

Total des dépenses : 17 396.69\$

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

20.5 SUIVI TRAVAUX À CORRIGER AVEC GÉNIVAR (WSP CANADA INC)

PROPOSÉ PAR PATRICE BRIEN
APPUYÉ PAR JACQUES JASMIN
ET RÉSOLU

Que le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle refuse la proposition de M. Jean Beauchesne ing de ne garder en retenue que le montant estimé du dernier correctif;

Que la retenue totale sera maintenue jusqu'à ce que le correctif soit à notre satisfaction;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

20.6 PACTE RURAL

M. Coutu nous informe qu'il reste un montant de 224 013\$ au Pacte rural et il faut présenter nos projets rapidement car la formule premier arrivé premier servi sera utilisée

20.7 PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

La MRC du Val-Saint-François procèdera au printemps prochain à l'inventaire des chemins de priorités 1 et 2 en prévision de faire des recommandations sur l'entretien et les subventions reliés au dit chemins.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Est-ce que le programme financier accordé aux municipalités risque d'être coupé suite à cette étude? Non mais on peut avoir de l'aide pour nos chemins priorités.
2. Je pense qu'il faut faire attention au salaire versus les tâches reliées au poste en administration.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE SUR AJOURNEMENT DU 3 DÉCEMBRE 2013

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente séance soit fermée, il est 20 h 45.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal
le maire est réputé avoir signé
toutes les résolutions»